



éolien nutinamu- chauvin



Invitation

Rencontre d'information citoyenne sur le développement du potentiel éolien de la zone Nutinamu-Chauvin.

Venez nous rencontrer

19 avril

14 h à 17 h et 18 h à 20 h

Salle Le Cœur du Fjord

88, rue Principale Nord, Sacré-Cœur



Une invitation de :



CONSEIL DE LA
PREMIÈRE NATION DES INNUS

ESSIPIT

Réservation de salles

Vous voulez organiser une réunion avec des collègues, un mariage, une réception, un évènement d'entreprise, planifiez un rassemblement communautaire, nos salles de réunion sont là pour vous.

Toutes nos salles sont équipées de connexions Wifi, l'équipement varie selon les lieux.

Pour effectuer une réservation, vous devez communiquer avec la responsable de l'installation par courriel ou téléphone, à **Madame Christine Dion**, secrétaire administrative 418 236-4621, poste 31 ou info@sacre-coeur.ca

**Prochaine séance du conseil,
le 20 avril 2026, 19 h**



Travaux publics et urbanisme



RAPPEL SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

Nous désirons rappeler à tous les propriétaires et entrepreneurs **qu'il est requis de détenir un permis pour effectuer des travaux de réparations (changer fenêtre, armoires, revêtement de sol, etc.), de construction et d'agrandissement de résidence ou de bâtiment complémentaire.**

Veillez noter que des informations supplémentaires et/ou des croquis pourront être demandés selon les types de travaux effectués.

Vous êtes invités à faire une demande de permis sur le site de la municipalité ou sur Voilà ou par courriel à l'adresse suivante dirtpu@sacre-coeur.ca ou en personne.

Suite à l'analyse de la demande, une autorisation vous sera envoyée par courriel.

Un permis est également nécessaire pour l'installation d'une piscine hors terre ou creusé, d'un spa, d'une clôture et pour la construction d'un patio ou d'une galerie. Il ne faut surtout pas oublier que lorsqu'il y a démolition de bâtiment ou de démantèlement d'une piscine, un permis est requis, puisque celui-ci nous permet d'ajuster votre évaluation foncière. La date limite pour faire enlever la taxe de piscine en cas de démantèlement est le 30 juin.



LAVAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DU 21 AVRIL AU 21 MAI 2026

Tous les usagers du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sont priés de prendre avis que la Municipalité procédera, **entre le 21 AVRIL AU 21 MAI 2025**, au nettoyage et au lavage des conduites du réseau d'égout sanitaire.

Cette opération d'entretien risque d'altérer la qualité de l'eau en raison de la présence de sable et de rouille dans les conduites du réseau d'aqueduc. Par conséquent, nous invitons les usagers à être vigilants et à procéder au rinçage de la tuyauterie privée après cette opération. Nous demandons d'éviter d'effectuer le lavage des vêtements lorsque le service des travaux publics effectue cet entretien dans votre quartier.

Finalement, veuillez prendre note que le niveau de pression dans les conduites d'aqueduc risque d'être réduit au cours de cette opération.

Il est fortement recommandé de vérifier la présence et le bon fonctionnement de votre clapet de sécurité afin de prévenir tout refoulement d'égout dans votre résidence. Cette soupape de sécurité est une disposition obligatoire contre le refoulement des égouts en vertu des règlements municipaux.

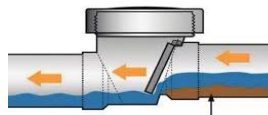
UNE SOUPE DE SÉCURITÉ, UNE DISPOSITION OBLIGATOIRE CONTRE LE REFOULEMENT DES ÉGOUTS

La Municipalité désire rappeler qu'en vertu du règlement de construction, tout propriétaire doit installer des soupapes de sécurité sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou d'infiltration des appareils de plomberie, tels que les renvois de plancher, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs, les cabinets à chasse d'eau, les baignoires, les lavabos, etc., et ce, en conformité des normes prescrites par le Code de Plomberie.

Le règlement relatif à l'administration du réseau d'égout sanitaire stipule également que la soupape de retenue (Clapet à vannes) doit être installée de façon à empêcher tout refoulement des eaux d'égout à l'intérieur de l'immeuble. Cette soupape doit être maintenue en bon ordre de fonctionnement et accessible en tout temps, faute de quoi, elle sera considérée comme ne rencontrant pas les exigences du règlement. Il est recommandé de s'assurer que le clapet n'est pas obstrué par des débris et de requérir, s'il y a lieu, l'avis d'un plombier quant à sa conformité.

La Municipalité ne sera pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite d'inondations causées par le refoulement des eaux d'égout en cas de défaut du propriétaire d'installer ou de maintenir en bon ordre telle soupape.

Voici un exemple d'un clapet normalement fermé.





ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE

Les propriétaires qui possèdent un abri d'hiver pour les automobiles sont invités à prendre note que ce type de bâtiment est autorisé à partir du **1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante.**

Réduire sa consommation d'eau, c'est payant!

Réduire sa consommation d'eau potable passe par des gestes simples et des équipements efficaces : installer des aérateurs (mousseurs) et des pommes de douche à faible débit, réparer rapidement les fuites, et opter pour des toilettes à double chasse. Les douches courtes, l'utilisation optimale du lave-vaisselle et le brossage des dents sans laisser couler l'eau sont cruciaux

Parce que réduire sa consommation d'eau mérite d'être récompensée, la municipalité de Sacré-Cœur est heureuse d'offrir aux citoyens et citoyennes l'occasion d'économiser!



Nous vous offrons au coût de 5 \$, une trousse de pomme de douche. Ces trousse répondent aux objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Vous pouvez vous procurer une trousse au bureau de la municipalité. Pour toutes questions, n'hésitez pas à téléphoner au 418-236-4621, poste 31.

***Seules les propriétaires des résidences qui sont desservies par le réseau municipal sont admissibles. ***



AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous désirons rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils doivent toujours :

- 🐾 Tenir leur chien en laisse ou à l'intérieur de leur cour ;
- 🐾 L'empêcher d'aboyer inutilement;
- 🐾 **Nettoyer toute « trace » du passage** de leur chien sur les terrains privés ou publics.
- 🐾 Tenir votre chien en laisse sur la piste cyclable.

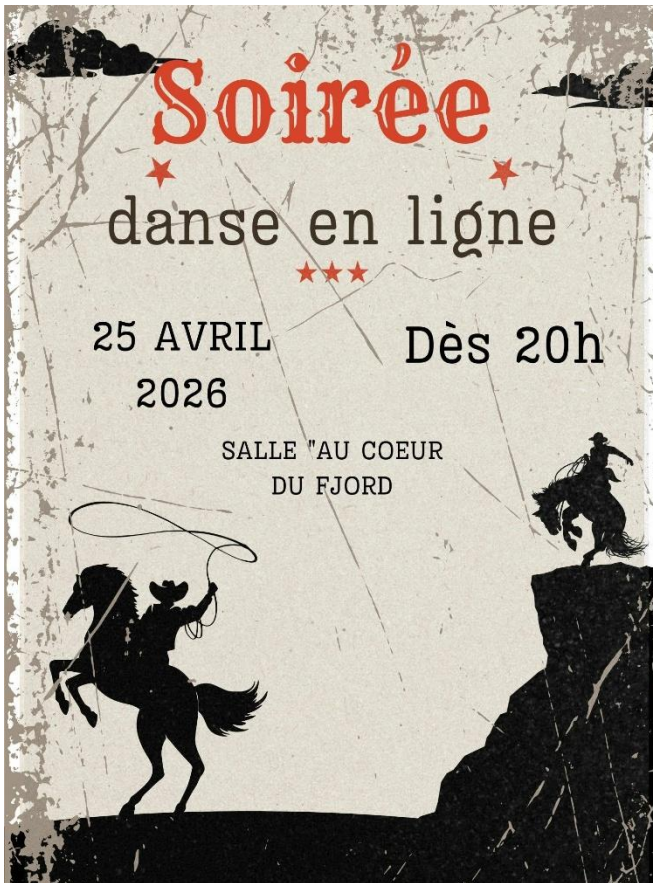


Chats errants

(Secteur des rues Bouchard, Tremblay, Savard et Lévesque)

Nous sollicitons la collaboration de tous les citoyens des rues Savard, Bouchard, Tremblay et Lévesque, afin de cesser de nourrir les chats errants. Si par contre, il s'avère que l'un d'entre eux est votre animal, nous demandons aux gens de garder leur animal attaché ou dans la maison.

Tourisme, loisir, culture



**HORAIRE DE LA CENTRALE DE PRÊT
D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**
88, rue Principale

✓ **Sur rendez-vous seulement**

Pour nous joindre:

⇒ info@sacre-coeur.ca
⇒ 418-236-4621 poste 31

Lundi au jeudi
9 h à 11 h 30
13 h à 16 h

Vendredi
9 h à 11 h

**Accessoires et équipements de sports
pour les quatre saisons.**

**SACRÉ-COEUR
-SUR-LE-FJORD-
DU-SAGUENAY**

(En collaboration avec L'URLSCN
et le Ministère de l'Éducation)

**LOISIR
SPORT**

Service incendie

Permis de brûlage

Saviez-vous que le permis de brûlage est gratuit ?

Le beau temps est enfin là — c'est le moment de faire le ménage de votre cour !

Un permis est nécessaire pour tout brûlage à ciel ouvert. Et attention, certains résidus comme l'herbe sèche, les feuilles mortes et les broussailles sont interdits, car ils augmentent les risques d'incendie. Le bois transformé est aussi à éviter.

Bonne nouvelle : les feux dans un foyer ou un contenant sécuritaire avec pare-étincelles sont permis sans permis.

Même avec une autorisation, pensez toujours à vérifier la météo et l'indice de risque d'incendie avant d'allumer un feu. La sécurité, c'est l'affaire de tous !





**OFFRE D'EMPLOI
MONITEURS(TRICE)
TERRAIN DE JEUX ET CAMP DE JOUR**

Employeur :	Municipalité de Sacré-Cœur 88, rue Principale Nord Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0
Région visée :	Haute-Côte-Nord
Fin du concours :	24 avril 2026, 12 h
Type de poste :	Emploi étudiant, temps plein, temps partiel

Description de l'organisme

La Municipalité de Sacré-Cœur est à la recherche de personnes dynamiques pour occuper le poste de moniteur(trice) au terrain de jeux et au camp de jour pour la saison estivale 2026.

Description

Sous l'autorité du directeur des services techniques, le moniteur (trice) sera responsable de l'ensemble des opérations, de l'animation, de l'entretien et de la sécurité des activités du terrain de jeux et du camp de jour.

Connaissances, habilités et qualités

Nous recherchons des candidats ayant un fort sens des responsabilités, une aisance à travailler en équipe, une bonne capacité de communication, ainsi qu'un esprit dynamique, créatif et autonome.

Qualifications et scolarité

Les candidats doivent être âgés de 16 ans ou plus, être étudiants dans un établissement scolaire et posséder des connaissances ou une expérience dans le domaine de l'animation et/ou des loisirs.

Salaires et avantages

Le poste est d'une durée estimée de 9 à 10 semaines, avec un volume horaire d'environ 30 à 40 heures par semaine. Les conditions salariales sont régies par la convention collective de travail en vigueur.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

Jeannot Lepage, directeur général

Municipalité de Sacré-Cœur

88, rue Principale Nord

Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0

Téléphone : 418 236-4621, poste 35 Courriel : dg@sacre-coeur.ca

Nous remercions à l'avance tous les candidats qui démontrent de l'intérêt, mais nous communiquerons seulement avec les candidats retenus.

